



629 BMSO-P QJPFN - CI 0468

AGENCE
 Tel : 05.65.32.67.34
 Fax : 05.65.32.60.91

Souillac Point P
 Combe de Martel
 46200 Souillac

Personne à contacter :
 MONS, Philippe

ENT CLAUDIO Rafael Filipe
 2 Avenue de la République
 46130 BIARS-SUR-CERE



Facture 901C0011536702 du 31/10/2025 N° Client QJPFN / 1005731671 N° Intracom. : FR35818452575

CODE ARTICLE	NOMBRE	DESIGNATION	QUANTITE	UV	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	TVA
1952345	5,0000	SOUILLAC - ATC 0686 - BON 9287472368 du 13/10/2025 - Enlevé - Magasin					
		PROTEGE ANG PERF P/END 10MM SAB 3M	15,0000	M	1,93	29,00	K
		Dont éco-contribution PMCB HT : 0.00 Eur / M					
7120481	2,0000	ADH MASQU LISSE NOVPRO 50MX48MM	2,0000	PI	4,27	8,54	K
6912169	1,0000	CHEV CLOU NF 5X30/5-BAF (100)	1,0000	BT	9,12	9,12	K
3273046	1,0000	FORET PERFO SDS+ MONO NOVI 5X110MM	1,0000	PI	5,20	5,20	K
Point.P Matériaux de Construction à votre écoute: une suggestion, un témoignage, une réclamation? Contactez nos équipes en agence, par téléphone au numéro vert 0.800.32.68.83 ou sur le site www.pointp.fr Les éventuels écarts entre le montant de l'éco-contribution PMCB indiqué au niveau du produit et le montant total figurant en bas du document sont dus à l'application des barèmes PMCB à l'unité de vente (ex.barème à la tonne, vente à l'unité). A conserver pour la garantie légale de conformité d'une durée minimale de 2 ans sur les produits éligibles. Merci d'adresser vos règlements à BMSO ZI du Courneau - CD 109E - Bat 4 - CS 30069 - Canéjan - 33612 Cestas Cedex. Gagnez du temps! Consultez vos factures dans votre Espace Client sur pointp.fr							

Conditions de règlement

T.V.A acquittée sur les débits

Echéance le 30/11/2025

Traite directe

Votre IBAN FR76 1780 7008 1565 6211 1143 619

CCBPRFPPTLS

TAUX	K=20.0%					
BASE	51,86	0,00	0,00			
TAXE	10,37	0,00	0,00	TOTAL HT	51,86	

Retrouvez vos déclarations DoP et DoC et vos fiches de données de sécurité FDS sur notre portail <http://portailbatiment.fr>

Dont éco-contribution PMCB HT 0,05
TOTAL TVA 10,37

Nos factures sont payables au comptant, sauf dérogation et sans escompte. Le taux des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date limite de règlement est égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de % ou de 8 point de % pour une commande publique. Tout professionnel ou acheteur public en retard de paiement est débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Clause de réserve de propriété.

BMSO
 CD 109 E
 Bâtiment T4
 Canéjan
 CESTAS CEDEX
 33612 CESTAS

TOTAL TTC EUR 62,23

Agence 3712 - Client QJPFN / 1005731671
 Pièce 901C0011536702
 Traite directe le 30/11/2025 de 62,23 EUR

VEUILLEZ JOINDRE CE PAPILLON
 A VOTRE REGLEMENT S.V.P. MERCI

SAS au capital de 6.983.550 EUR - SIREN 778115824 - NAF 4673A - RCS BORDEAUX - N°778115824
 N° Intracom. FR95778115824 - Tél. : 0557121121 - Fax : 0557121122
 IBAN FR76 3000 4005 8800 0201 2167 964 - BIC ADRESSE SWUIF BNPAFRPPXXX - BNP SUD ATLANTIQUE
 140 Rue des Terres De Borde - CS81928 - BORDEAUX CEDEX
 POINT.P, une marque de Saint-Gobain

580416 4352 1217 2/ 4 6